

Le 25 Mai 2023

Décision n°2023-14 ♦ 1/5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-200054674-20230525-14-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/05/2023



➔ Décision du Maire

Prise en vertu des articles L.2122-22 et L.2122.23 du code général des collectivités territoriales

Objet	Budget ville - Offre sportive 2023 au public
Décision n° 2023-14	

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22.

Vu la délibération n° 2021-39 en date du 11 mai 2021 portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 2 permettant de fixer, sans limite, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et d'une manière générale, les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs correspondant à l'offre sportive communale pour l'année 2023,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De fixer les tarifs de l'offre sportive 2023 tels qu'indiqués dans l'annexe jointe à la présente décision, qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juin 2023.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la commune de Forges-les-Eaux et Monsieur le Trésorier Receveur de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise au contrôle de légalité, et publiée électroniquement sur le site internet communal.

Communication de la présente décision sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

La Maire
Christine LESUEUR



Le 25 Mai 2023

Décision n°2023-14 • 2/5

Décision certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception préfectoral apposé en entête de la présente décision et de sa publication électronique sur le site internet de Forges-Les-Eaux.

La Maire
Christine LESUEUR



Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 26 MAI 2023

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)

Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télérécurse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.

ANNEXE A LA DÉCISION N°2023-14 DU 19/05/2023**OFFRE SPORTIVE COMMUNALE AU PUBLIC - TARIFS 2023**

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES	MONTANTS
OFFRE SPORTIVE	
Marche découverte famille (45 mn)	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans 1.00 € par personne, pour les - de 14 ans
Marche dynamique (45 mn)	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans
Course à pieds (30 mn + 15mn retour au calme)	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans
Course à pieds (intermédiaire) (1 heure)	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans
Réveil musculaire, tout public (45 mn)	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans 1.00 € par personne, pour les - de 14 ans
Balade à vélo pour les plus de 18 ans – Circuit de l'Epte	9.00 € par personne
Balade à vélo pour les plus de 18 ans – Circuit de la Béthune	7.00 € par personne
Mini tournoi de sport terrestre	Gratuit
SORTIE PISCINE ACCOMPAGNÉE	
Transport à la piscine (Gournay-en-Bray ou Aumale ou Formerie selon disponibilités) par bus communal les mercredis, hors tarif entrée piscine. <i>(l'enfant de - de 14 ans doit être accompagné d'un adulte : pas plus de 3 enfants par adulte)</i>	2.00 € par personne, pour les + de 14 ans 1.00 € par personne, pour les - de 14 ans
SORTIE EXTRA	
Marche et baignade (demi-journée)	15.00 € par personne, pour les + de 14 ans 10.00 € par personne, pour les - de 14 ans
OFFRE SÉMINAIRE : casino – hôtels – village vacances VVF	
Tournoi de sport terrestre (basket, volley, etc...) / vélo / course à pieds / aqua'forme / training nature	70.00 € de l'heure par personne.
Offre « Personnel Training » en individuel	30.00 € l'heure de natation, par personne <i>(maxi 2 personnes, soit 2x30€ = 60 €)</i>
